

Tableau modifié des autorisations

AUTORISATIONS D'ABSENCES LIEES A DES EVENEMENTS FAMILIAUX PAR ANNEE CIVILE

Mariage/Pacs

	Obligations statutaires	Nbre de jours accordés	Justificatif obligatoire	Conditions d'attribution
Agent	5	5	Faire-part(mariage) Copie acte tribunal (Pacs)	Les 5 jours seront accordés 2 semaines avant ou après l'événement (fractionnement possible à la journée) Ou dans l'année suivant l'événement, sans fractionnement
Enfant (de l'agent, du concubin ou du conjoint)	0	1	Faire-part(mariage) Copie acte tribunal (Pacs)	} La journée doit être posée la veille, le jour ou le lendemain de l'événement(non fractionnable)
Frère, sœur, beau frère belle sœur, bel enfant	0	1	Faire-part(mariage) Copie acte tribunal (Pacs)	

Décès

	Obligations statutaires	Nbre de jours accordés	Justificatif obligatoire	Conditions d'attribution
Conjoint ou concubin	3	5	Acte ou faire-part de décès	} Les jours sont à poser dans les 2 semaines suivants le décès et peuvent être fractionnés
Enfant, beaux-enfants	3	5	Acte ou faire-part de décès	
Parent	3	3	Acte ou faire-part de décès	
Beau parent, frère et sœur	0	2	Acte ou faire-part de décès	La journée peut être posée la veille, le jour ou le lendemain des funérailles
Grand-parent ,oncle, tante, neveu,nièce, beau-frère et belle-sœur	0	1	Acte ou faire-part de décès	La journée doit être posée le jour des funérailles

Maladie grave ou accident très grave nécessitant une hospitalisation ou médicalisation à domicile

	Obligation statutaire	Nbre de jours accordés	Justificatif obligatoire	Conditions d'attribution
Conjoint ou concubin	3	5	} Certificat de présence indispensable (médical ou d'hospitalisation)	} Les dates doivent coïncider avec les justificatifs
Enfant	3	5		
Père, Mère	3	5		
Beau père, Belle mère	0	3		

Examen de santé de l'agent ou de l'enfant

	Obligation statutaire	Nbre d'heures accordées	Justificatif obligatoire	Conditions d'attribution
Agent	0	4		Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service pour des examens de santé en clinique ou centre hospitalier. Possibilité de

Tableau modifié des autorisations

Enfant	0	4 par enfant	Convocation d'examen médical	cumuler une demi journée non utilisée sur l'année N-1 pour bénéficier de la journée complète pour un bilan de santé à l'institut Pasteur. Autorisation accordée pour bilans scolaires (à 4 et 6 ans)
Garde d'enfant malade ou défaut de garde (Par année civile, quelque soit le nombre d'enfants)				
	Obligation statutaire	Nbre de jours accordés	Justificatif obligatoire	Conditions d'attribution
Enfant malade	6	6	Certificat médical de présence indispensable ou bulletin d'hospitalisation	*Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service, pour des enfants âgés de 16 ans au plus ou handicapés quel que soit leur âge *Autorisation accordée par année civile, quel que soit le nombre d'enfants *Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation d'absence
Défaut de garde			Certificat médical ou bulletin d'hospitalisation de la nourrice ou justificatif de grève	*Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service pour un défaut de garde institutionnelle (nourrice, crèche, école, halte-garderie) * Accepté dans les cas suivants (nourrice hospitalisée ou souffrante, décès famille nourrice, grève écoles, mesures prophylactiques en crèche, école ou nourrice) * Refusé dans les cas suivants (congrés ou formation nourrice, garde par un grand-parent)
Naissance ou adoption				
	Obligation statutaire	Nbre de jours accordés	Justificatif obligatoire	Conditions d'attribution
Naissance ou adoption	3	3	Extrait d'acte de naissance ou document justifiant l'adoption	Autorisation de droit dans les 3 jours qui suivent la naissance ou l'adoption
AUTORISATIONS D ABSENCES LIEES A LA MATERNITE				
	Obligation statutaire	Nbre de jours accordés	Justificatif obligatoire	Conditions d'attribution
Aménagement des horaires de travail	1 heure maximum par jour	1 heure maximum par jour	Certificat médical justifiant le 3ème mois de grossesse ou document CPAM	A prendre dès le début du 3ème mois de grossesse (fin du 2e) L'agent peut bénéficier compte tenu des nécessités des horaires de son service, sur avis du médecin de prévention, de facilités dans la répartition des horaires de travail, dans la limite d'une heure par jour de service. Ces autorisations ne sont pas récupérables ni cumulables.
Séances préparatoires à l'accouchement	Durée de la séance	Durée de la séance	Document justifiant une présence à la séance	Absence accordée le temps de la séance. Pouvant être accordée également au conjoint, au concubin ou au pacsé
Examens prénataux	Durée de l'examen	Durée de l'examen	Justificatif de présence à l'examen	Absence accordée le temps de la séance

Tableau modifié des autorisations

Aménagement des horaires pour allaitement	Dans la limite d'une heure par jour à prendre en 2 fois	Dans la limite d'une heure par jour à prendre en 2 fois	Certificat médical	Accordée par la collectivité en fonction des nécessités de service
Actes médicaux nécessaires à la Procréation Médicalement Assistée	Durée de la séance / de l'examen	Durée de la séance / de l'examen	Document justifiant une présence à la séance ou à l'examen	Absence accordée le temps de la séance et pouvant être accordée également au conjoint, au concubin ou au pacsé (dans la limite de trois actes médicaux maximum)
AUTORISATIONS D ABSENCES LIEES A DES EVENEMENTS DE LA VIE COURANTE				
	Obligation statutaire	Nbre de jours accordés	Justificatif obligatoire	Conditions d'attribution
Rentrée scolaire	possibilité	1 heure après la Rentrée des classes		Facilité accordée jusqu'en classe de 6ème incluse, sous réserve des nécessités de service
Concours fonction publique	possibilité	1 journée par concours	Convocation	Si le concours a lieu sur une 1/2 journée hypothèses: *Le concours a lieu l'après midi, la journée de révision sera posée la matinée et la veille l'après midi. *Le concours a lieu le matin, l'agent revient l'après midi sur son lieu de travail.
Révision concours	possibilité	1 journée par concours		La journée est à prendre impérativement le dernier jour travaillé de l'agent. Les validations des Acquis et de l'expérience sont exclues de l'octroi de la journée de révision. Une seule journée de révision si l'agent passe le même concours dans des régions différentes. 2 journées de révisions si l'agent passe 2 concours de niveaux différents.
Don du sang	possibilité	le temps du don et du déplacement	Justificatif de présence	Prévenir 48 h à l'avance
Don de plaquettes, plasma	possibilité	le temps du don	Justificatif de présence	Prévenir 48 h à l'avance
INFORMATION SYNDICALE				
	Obligation statutaire	Nbre de jours accordés	Justificatif obligatoire	Conditions d'attribution
Heure syndicale		1 heure mensuelle (cumulable)	Coupon de présence donné par le syndicat, à transmettre au supérieur hiérarchique dans la semaine qui suit la réunion	Cette heure est cumulable jusqu'à 3 heures, quota maxi, 12 heures/mois
Assemblée Générale Annuelle		1/2 journée	Liste d'émargement	